



# Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 50 – septembre 2016

## Les bonnes pratiques

### Information Jeunesse et rythmes éducatifs

Sur la commune de X est implanté un Point Information Jeunesse, PIJ. L'informateur jeunesse qui y travaille intervient sur les temps d'activités périscolaires pour les élèves de CM2. Dans ce cadre, à raison d'une séance par classe, il présente ses missions, sa structure, la fait connaître et invite ses futurs utilisateurs à la visiter

## Posture Vigipirate « rentrée 2016 »

La nouvelle posture Vigipirate « rentrée 2016 » est entrée en vigueur le 29 août 2016 et s'applique sauf événements particuliers jusqu'au 1er décembre 2016. Elle prend en considération les vulnérabilités propres à la période de rentrée scolaire

Sur la période du 29 août au 1<sup>er</sup> décembre 2016 s'appliquent :

- le niveau « alerte attentat » en Ile-de-France et dans le département des Alpes-Maritimes (06)
- le niveau « vigilance renforcée », maintenue sur le reste sur le reste du territoire national

Pour les ACM de l'Eure, cette posture Vigipirate « rentrée 2016 » met l'accent sur « la **vigilance maintenue** sur les lieux d'activité et de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que les clubs sportifs recevant des mineurs ».

Tout établissement recevant du public est encouragé à **définir des procédures simples d'alerte et de réaction en cas d'attaque terroriste** auxquels ses **employés doivent être sensibilisés**.

Cette sensibilisation peut s'appuyer sur la **conduite à tenir en cas d'attaque** :

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

Doivent être contrôlés les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant : dont le courrier.

Le téléchargement de l'application système d'alerte et d'information des populations (SAIP)  [<http://www.interieur.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/Application-d-alerte-et-d-information-des-populations-en-cas-de-crise-SAIP>](http://www.interieur.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/Application-d-alerte-et-d-information-des-populations-en-cas-de-crise-SAIP) ) est vivement recommandé.

Un effort particulier de vigilance est à appliquer :

- sur les sites touristiques essentiellement pour les **journées européennes du patrimoine** les 17 et 18 septembre ;
- dans le domaine des **transports** : fin de la période estivale et vacances de la Toussaint (aéroports, gares des grandes agglomérations, transports en commun, navires à passagers).

Avant et durant tout **déplacement à l'étranger**, il est recommandé de :

- consulter, la rubrique « conseils aux voyageurs » sur le site du ministère des affaires étrangères et du développement international, pour prendre connaissance des consignes de sécurité spécifiques du pays concerné :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

- se faire connaître des autorités consulaires en déclarant son déplacement sur l'application « Ariane » :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

**Prévention de la radicalisation** : Le signalement de tout comportement suspect doit être encouragé :

<http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/index.html>